



MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

Délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2025

N° DEL2025/09-0136

L'an deux mille vingt-cinq le quinze septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Mont de Marsan Agglomération, sous la présidence de Charles DAYOT, Président.

Date de la convocation : mardi 09 septembre 2025

Présents :

Charles DAYOT (MONT DE MARSAN), Joël BONNET (SAINT PIERRE DU MONT), Frédéric CARRERE (CAMPAGNE), Marie-Christine HARAMBAT (MONT DE MARSAN), Philippe SAES (SAINT MARTIN D'ONEY), Véronique GLEYZE (POUYDESSEUX), Bernard KRZYNSKI (SAINT PIERRE DU MONT), Marie-Christine BOURDIEU (MONT DE MARSAN), Marie BARBUT (GELOUX), Delphine SALEMBIER (SAINT PIERRE DU MONT), Éliane DARTEYRON (MONT DE MARSAN), Nathalie BOIARDI (BOSTENS), Jean Guy BACHE (BOUGUE), Blanche QUEANT (CAMPET ET LAMOLERE), Catherine BERGALET (GAILLERES), Marc DE VALICOURT (LAGLORIEUSE), Bernard LE PALEC (LUCBARDEZ ET BARGUES), Jean-Louis DARRIEUTORT (SAINT PERDON), Denis CAPDEVIOLE (UCHACQ ET PARENTIS), Mathieu ARA (MONT DE MARSAN), Marina BANCON (MONT DE MARSAN), Sandrine CASINI (SAINT PERDON), Danielle KUBLER (BENQUET), Janet DELETRE (BRETAGNE DE MARSAN), Dominique TAUZIN (BRETAGNE DE MARSAN), Marie-Pierre GAZO (MONT DE MARSAN), Nathalie GASS (MONT DE MARSAN), Bruno ROUFFIAT (MONT DE MARSAN), Gilles CHAUVIN (MONT DE MARSAN), Claudie BREQUE (MONT DE MARSAN), Jean-Marie BATBY (MONT DE MARSAN), Jean-Baptiste SAVARY (MONT DE MARSAN), Bruno MINDE (MONT DE MARSAN), Monia LABOULAIS (SAINT MARTIN D'ONEY), Jean-Marie BAYLE (SAINT PIERRE DU MONT), Patricia BEAUMONT (SAINT PIERRE DU MONT), Julien PARIS (SAINT PIERRE DU MONT), Benoît AUGUIN (MAZEROLLES)

Excusés avec procuration :

Farid HEBA (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Gilles CHAUVIN,
Pierre MALLET (BENQUET) a donné pouvoir à Danielle KUBLER,
Ghislaine LALLAU (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Bernard KRZYNSKI,
Pierre MERLET-BONNAN (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Bruno ROUFFIAT,
Geneviève DARRIEUSSECQ (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Mathieu ARA,
Jean-Jacques GOURDON (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Jean-Marie BATBY,



Pascale HAURIE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Nathalie GASS,
Philippe DE MARNIX (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Marina BANCON,
Christophe HOURCADE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Charles DAYOT,
Chantal PLANCHENAU (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT,
Céline PIOT (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Julien PARIS,
Alain BACHE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Jean Guy BACHE,
Françoise LATRABE (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Jean-Baptiste SAVARY,
Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Patricia BEAUMONT,
Marie DENYS BACHO (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Joël BONNET.

Représentés :

Jean-Paul ALYRE représenté par Marie BARBUT (GELOUX);
Emilie LABEYRIE représentée par Blanche QUEANT (CAMPET ET LAMOLERE);
Claude COUMAT représenté par Bernard LE PALEC (LUCBARDEZ ET BARGUES)

Absents :

Michel GARCIA (SAINT-AVIT), Hervé BAYARD (MONT DE MARSAN), Catherine PICQUET (MONT DE MARSAN)

Secrétaire de séance : Delphine SALEMBIER

Nombre de membres en exercice	56
<u>Présents</u>	38
<u>Pouvoirs</u>	15
<u>Votants</u>	53

OBJET : ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE MONT DE MARSAN POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE.

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Mont de Marsan Agglomération entretient pour le compte des communes de l'agglomération 540 km de voiries communales dont 175 km à Mont de Marsan.

Pour l'année 2025, le total estimé des travaux de voirie prévus par Mont de Marsan Agglomération sur la commune de Mont de Marsan est de 2 090 602,15 € HT. Pour réaliser ces travaux, le plan de financement proposé est le suivant :

- 1 990 602,15 € HT - Mont de Marsan Agglomération,
- 100 000 € - Ville de Mont de Marsan.

Il est proposé de répartir les 100 000 € versés par la Ville de Mont de Marsan sur deux opérations prévues sur la commune, à savoir :

- **55 000 €** pour l'aménagement de la rue Cherche Midi et rue du Croix du Bouquet (coût de l'opération 292 368,90 € HT),
- **45 000 €** pour l'aménagement de l'Entrée Nord-Ouest.



Concernant les travaux d'aménagement de l'Entrée Nord-Ouest, Mont de Marsan Agglomération a accepté, en 2023, un fonds de concours de la Ville de Mont de Marsan de 1 800 000 € (délibération n°2023/03-0040 du 9 mars 2023).

Par la suite, Mont de Marsan Agglomération ayant obtenu des subventions auprès de partenaires financiers, la participation de la Ville de Mont de Marsan a été diminuée à 800 000 € (délibération n°2024/10-0209 du 15 octobre 2024).

Enfin, Mont de Marsan Agglomération souhaite terminer cette opération avant la fin de l'année 2025, ce qui lui impose par ailleurs, de supporter budgétairement la fin de la tranche conditionnelle 1 et la totalité de la tranche conditionnelle 2 des travaux de l'avenue de Sabres. Aussi suite à des avenants et à l'actualisation de prix des prestations de la maîtrise d'œuvre, le montant des dépenses de l'opération est réajusté à 3 760 472,87 € HT (au lieu de 3 724 390,84 € HT).

C'est pourquoi, il est proposé d'accepter le fonds de concours de la Ville sur cette opération, à hauteur de 45 000 €, modifiant le plan de financement comme suit :

- Mont de Marsan Agglomération : 781 103,07 €, soit 20,77 % du financement total des travaux,
- Etat : 696 600 €, soit 18,52 % du financement total des travaux,
- Etat Fonds Verts : 301 609 €, soit 8,02 % du financement total des travaux,
- Département : 136 160,80 €, soit 3,62 % du financement total des travaux,
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne : 1 000 000 €, soit 26,59 % du financement total des travaux,
- Fonds de Concours de la Ville de Mont de Marsan : 845 000 €, soit 22,47 % du financement total des travaux.

Pour conclure, il est proposé à l'assemblée :

- D'accepter le fonds de concours de la Ville de Mont de Marsan dans les conditions précisées ci-dessus,
- D'approuver la convention pour l'attribution d'un fonds de concours pour le financement des travaux de voirie réalisés par la communauté d'agglomération en 2025 (versement de **55 000 €**),
- De modifier la convention portant sur l'attribution d'un fonds de concours pour le financement de l'Entrée Nord-Ouest (versement de **45 000 €**).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, et notamment sa compétence librement choisie en matière de création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° délibération n°2023/03-0040 du 9 mars 2023, modifiée par délibération n°2024/10-0209 du 15 octobre 2024, portant acceptation d'un fonds



de concours à Mont de Marsan Agglomération pour l'opération d'aménagement de l'Entrée Nord-Ouest (annexes 1 et 2),

Vu la délibération n° 2025/06-0135 en date du 25 juin 2025 de la commune de Mont de Marsan relative à l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation de travaux de voirie (annexe 3),

Vu la convention modificative pour l'attribution d'un fonds de concours pour le financement de l'aménagement de l'Entrée Nord-Ouest sur la commune de Mont de Marsan signée en 2024 (annexe 4),

Vu le projet d'avenant à la convention modificative pour l'attribution d'un fonds de concours pour le financement de l'aménagement de l'Entrée Nord-Ouest sur la commune de Mont de Marsan (annexe 5),

Vu le projet de convention d'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de voirie sur la commune de Mont de Marsan (annexe 6),

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 8 septembre 2025,

Considérant que ce fonds de concours permettra de terminer les opérations en cours sur la commune de Mont de Marsan,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, Adopté à la majorité avec 52 voix pour et 1 abstention (Mme Catherine BERGALET),

DECIDE DE,

Article 1 – ACCEPTER le fonds de concours accordé par la Ville de Mont de Marsan en vue de participer au financement des travaux de voirie sur la commune de Mont de Marsan à hauteur de 100 000 € pour l'année 2025, réparti par opération :

- 55 000 € pour l'aménagement de la rue Cherche Midi et rue du Croix du Bouquet,
- 45 000 € pour l'aménagement de l'Entrée Nord-Ouest.

Article 2 - APPROUVER les termes du projet d'avenant à la convention modificative pour l'attribution du fonds de concours de l'aménagement de l'Entrée Nord-Ouest (annexe 5),

Article 3 - APPROUVER les termes du projet de convention pour l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de voirie sur la commune de Mont de Marsan pour 2025 (annexe 6),

Article 4 - AUTORISER Monsieur Frédéric CARRERE à signer la convention et l'avenant, ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 040-244000808-20250924-2025_09_0136-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

**Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan
Agglomération**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».